

REPERES 2017-07

FINANCES DEL'ETAT ET DES OPERATEURS

Les projets du Gouvernement en matière financière

Le 4 juillet 2017, le Premier ministre, dans sa [déclaration](#) de politique générale devant l'Assemblée nationale, a précisé les orientations des finances publiques pour la durée du quinquennat. Plusieurs entretiens avec la presse, le [discours](#) du 6 juillet 2017 du ministre de l'action et des comptes publics devant les états généraux des comptes publics et ,surtout, Le [rapport](#) sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques, transmis aux commissions des finances des assemblées parlementaires le 11 juillet 2017, ont précisé la stratégie gouvernementale : confirmation de l'objectif de déficit nominal de 3% pour 2017 au moyen d'économies supplémentaires de 5 Md€ ;confirmation des promesses fiscales du Président de la République (baisse de l'IS à 25%,transformation du CICE en baisse de charges durables, suppression des cotisations salariales maladie et chômage financée par une hausse de la CSG, transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière, prélèvement unique de 30%sur les revenus du capital, exonération de taxe d'habitation pour 80% des contribuables).La trajectoire des finances publiques entre 2017 et 2022 qui fera l'objet d'une loi de programmation des finances publiques à l'automne, est tracée : En 2022, le déficit nominal serait ramené à 0,5points de PIB (3%en 2017,2,7 en 2018,2,9 en 2019).La dette publique diminuerait de 5points (92%),la dépense publique en volume hors crédit d'impôt serait stable jusqu'en 2020 et n'augmenterait que de 0,3% par an sur le quinquennat (51,3%),les prélèvements obligatoires diminueraient de 1 point de PIB (43,5%).L'accent est donc mis sur la baisse des dépenses publiques et sur les réformes structurelles (masse salariale de la fonction publique, aides au logement, emploi et formation professionnelle, minimas sociaux...). Un programme de transformation de l'action publique articulé à la procédure budgétaire sera engagé et décliné par ministères, ceux-ci étant intéressés aux économies réalisées. La gouvernance des finances publiques sera rénovée :trajectoire des dépenses publiques fixée pour les cinq ans à venir ;vision globale incluant l'Etat, les collectivités territoriales et la sécurité sociale ; discussion des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale recentrée sur les grandes orientations et les enjeux ;revalorisation de l'examen de l'exécution du budget lors de la loi de règlement et des fonctions de contrôle et d'évaluation; association de toutes les parties prenantes dans le cadre des états généraux des comptes publics et de la conférence nationale des territoires; recentralisation sur le budget de l'Etat de divers fonds, comptes spéciaux et recettes affectées ;modernisation de la gouvernance des investissements ; encadrement de la masse salariale et gestion différenciée des différentes fonctions publiques ; trajectoire quinquennale de l'ONDAM ; doctrine d'emploi des dépenses fiscales et des exonérations sociales ; rétablissement du monopole des lois financières; affichage du séquençage des mesures de recettes dans la loi de programmation des finances publiques.

Quelle stratégie pour les dépenses publiques ?

Une [note](#) du Conseil d'analyse économique (CAE) préconise les éléments d'une stratégie de réduction « vertueuse »des dépenses publiques en France, compatible avec le soutien de la croissance. Les auteurs constatent que depuis trente ans les dépenses publiques ont connu une

augmentation continue portée par les dépenses des collectivités territoriales et de la sécurité sociale pour atteindre 57% du PIB en 2015, le plus important en Europe derrière la Finlande et le Danemark. L'emploi public ne semble pas à l'origine de cette caractéristique française. La France dépense plus que les autres pays de l'OCDE pratiquement dans tous les domaines, mais spécialement en matière de transferts sociaux. Les deux tiers du surcroît de dépenses (5,5pts de PIB) proviennent des retraites, des dépenses de santé et des aides au logement. Les autres fonctions représentent 3pts de PIB d'écart, notamment les « affaires économiques » en raison des aides aux entreprises sous forme de crédits d'impôt. L'effort doit être structurel, ambitieux et accompagné d'un programme temporaire d'investissement. Les auteurs recommandent : une revue systématique des dépenses n'excluant aucun secteur, même prioritaire, afin de redéfinir le périmètre ou les instruments de l'action publique ; un plan et un agenda d'ensemble, une impulsion au plus haut niveau, une gouvernance spécifique ; un plan d'accompagnement, de formation et de mobilité des agents ; un budget permettant le financement des transitions et des compensations pour les perdants ...

Rapport de la Banque de France et lettre du Gouverneur

Le [rapport](#) 2016 de la Banque de France est traditionnellement structuré autour de ses trois missions. La contribution à la stabilité monétaire se traduit par exemple par les achats de titres des entreprises françaises au titre des opérations monétaires (15,7Md€), le stock d'or (2436 tonnes), le nombre de billets fabriqués et livrés (2,3Md€), le nombre de pièces en circulation (19,5Mds). La mission relative à la stabilité financière, exercée directement ou par le canal de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution couvre le contrôle de 748 établissements bancaires agréés et 774 entreprises d'assurances ou de mutuelles agréées. Les services à l'économie regroupent aussi bien le traitement des 210.000 dossiers de surendettement, les enquêtes de conjonctures et séries statistiques, la cotation de 256.228 entreprises ou la médiation du crédit qui a conforté 1048 entreprises. La stratégie « Ambition 2020 » mobilise les 11.690 agents de la Banque autour de ses trois missions. Ce rapport est accompagné de la [lettre](#) introductive du Gouverneur qui préconise notamment une optimisation de la zone euro et une reprise du contrôle des dépenses publiques en France.

Rapport d'activité de l'IGF

L'Inspection générale des finances rend public son [rapport](#) d'activité 2016. Ses 206 membres actifs ont réalisé 109 missions dont 58% interministérielles : vérifications et audit (6%), conseil et évaluation (69%), assistance à des parlementaires, des personnalités qualifiées, des administrations et des organisations internationales (18%) et des missions internes.

Les conséquences d'une remontée des taux d'intérêt

Un [rapport](#) d'information n° 606 du 4 juillet de M. Serge Dassault pour la commission de finances du Sénat expose les conséquences budgétaires d'une remontée des taux d'intérêt. La dette a augmenté de 66% entre 2008 et 2017 alors que la charge annuelle des intérêts a diminué de 8%. Depuis 2010, la France a « économisé » 67 Md€ par rapport au taux de 2010. Une augmentation brusque des taux se traduirait par une hausse de 18 Md€ en trois ans. Pour se préparer à un tel

choc, le rapporteur recommande une politique de réduction de dépenses publiques, un allègement des impôts et une simplification du système fiscal.

Recapitalisation d'Areva

Un [communiqué](#) du 12 juillet 2017 précise les conditions de l'augmentation de capital d'Areva, préalable à la prise de contrôle de la branche nucléaire du groupe par EDF dans le cadre du plan de refondation de la filière nucléaire française arrêté en juin 2015. L'Etat souscrit à une augmentation de capital de 2 Md€ dans le capital de AREVA SA et s'engage à apporter 2,5 Md€ avant le 31 juillet à Areva new corp.

Une évaluation du programme présidentiel

Une [note](#) de l'OFCE procède à une évaluation macroéconomique du programme présidentiel pour le quinquennat 2017-2020 sur la base des déclarations du Président de la République et de la déclaration de politique générale du Premier ministre. Sous de nombreuses réserves (limites des modèles, incertitudes de la conjoncture, modifications du calendrier des réformes, évolutions des comportements...), les économistes prévoient pour 2022 une baisse des dépenses publiques de 2,3 points de PIB, une baisse des prélèvements obligatoires de 0,7 pts, une réduction du déficit public à -1,4%, une baisse de la dette publique à 92 pts. Les mesures fiscales et budgétaires annoncées auront un effet redistributif qui favorise globalement les revenus moyens, mais aussi les ménages très aisés. Le dernier décile concentre 46% des avantages fiscaux en bénéficiant notamment de la réforme des impôts sur le patrimoine mobilier alors que le neuvième décile, qui bénéficiera moins de la réforme fiscale et pas du tout des exonérations de taxe d'habitation et de cotisations sociales, est le plus pénalisé.

Ajustements de l'exécution du budget 2017

Le Gouvernement a choisi de ne pas demander le vote d'une loi de finances rectificative mais d'ajuster par décrets l'exécution du budget 2017. Deux [décrets](#) n°2017-1182 et 2017-1183 du 20 juillet 2017, JORF du 21 juillet 2017, textes n°22 et 23 ouvrent 2,8 Md€ d'autorisations d'engagement et 3 Md€ de crédits de paiements et annule des crédits d'un même montant. Il a principalement pour objet de couvrir des dépenses urgentes sous-budgétées : recapitalisation d'Areva, plan d'urgence pour l'emploi, allocation des demandeurs d'asile, hébergement d'urgence, crise sanitaire agricole, service civique, opérations immobilières de l'INSEE, opérations extérieures et intérieures des armées. Elles sont financées par des annulations de crédits sur un ensemble très large de ministères y compris la défense, l'éducation, la justice, la recherche et l'écologie.

Le rapport d'activité 2016 de la Caisse des Dépôts et consignations

Le [rapport](#) d'activité de la CDC décrit les activités du groupe comprenant 120.000 collaborateurs, 16 directions régionales et 14 filiales. Il a dégagé 1,56 Md€ de résultat récurrent. Ses fonds propres atteignent 34,2 Md€. Les contributions versées à l'Etat en 2016 s'élèvent à 1,6 Md€ auxquels s'ajoute la fiscalité des activités des filiales. La Caisse a investi à un niveau record dans les territoires pour faciliter les transitions écologique et énergétique, territoriale, numérique, démographique et sociale. Elle a développé des offres innovantes telles que Smart city, les prêts bonifiés en faveur du logement ou la gestion numérique du compte personnel d'activité.

FINANCES LOCALES

Pour un nouveau report de la réforme de la CVAE

Un [rapport](#) de la commission des finances du Sénat présenté par MM. Guéné et Raynal, n°596, séance du 28 juin 2017, sur les modalités de répartition de la répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) entre collectivités territoriales propose de reporter d'un an la réforme initiée par l'article 51 de la loi de finances rectificative pour 2016. Celle-ci modifiait la répartition territoriale du produit de la CVAE pour les groupes d'entreprises. Les rapporteurs souhaitent, d'une part, régler le problème des groupes d'entreprises dont la valeur ajoutée risque de remonter au siège social et, d'autre part, éviter une trop grande volatilité de la CVAE qui représente 16 Md€ et 8% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités. Ils demandent que soit étudiée une répartition selon les effectifs et la valeur locative, en tenant compte de la révision de celle-ci actuellement en cours.

La fiscalité directe locale en 2016

Dans son [bulletin](#) d'information statistique n°117, la DGCL constate que le produit par habitant de la fiscalité directe augmente avec la taille de la commune. Le produit de la fiscalité directe des collectivités locales s'est élevé à 88,1 Md€ en 2016, soit une hausse de 2,6 % (contre 4,2% en 2015). La hausse la plus forte porte sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les impôts économiques ralentissent. La taxe d'habitation est stable.

Du mieux pour les petites villes

Une [étude](#) de l'Association des petites villes de France publiée le 3 juillet fait apparaître que les dépenses de fonctionnement se stabilisent progressivement. En revanche les investissements semblent repartir à la hausse pour la première fois depuis 2014 en raison notamment de l'obtention du fonds de soutien à l'investissement local. Les recettes fiscales sont en général en hausse en raison de la progression des bases.

Les associations d'élus pour l'allègement des normes

L'Association des maires de France et l'Association des départements et régions de France ont appelé dans une [déclaration commune](#) à une simplification des normes et à l'évaluation financières des mesures envisagées préalablement à leur édicition. Une partie de leurs revendications a été prise en compte dans la circulaire du Premier ministre du 26 juillet 2017 (V.infra)

La première Conférence Nationale des Territoires

A l'occasion de la [Conférence nationale des territoires](#), qui s'est réunie pour la première fois le 17 juillet 2017, le Ministre de l'Action et des Comptes publics s'est exprimé dans un [communiqué](#) sur l'enjeu de construction d'un Pacte financier entre l'Etat et les collectivités territoriales. Cinq chantiers sont prévus : réduction des dépenses de 13 Md€ sans préalable de réduction des dotations ; réforme de la taxe d'habitation dont il a été confirmé ultérieurement que les allègements prendraient la forme de dégrèvements ; réforme des allocations individuelles de solidarité et recentralisation du financement du RSA ; souplesses de gestion, allègements des normes, différenciation de la gestion des fonctions publiques ; révisions complète des ressources des collectivités pour plus de souplesse et de simplicité, le Président de la République ayant évoqué la possibilité du transfert d'un impôt national aux communes....Il a été annoncé que

10Mds € du grand plan d'investissement qui sera lancé à l'automne seront consacrés au financement des projets des collectivités portant sur les priorités stratégiques (transition écologique, numérique etc.).

L'AFL a accueilli son 200ème membre

Le 17 juillet 2017, un [communiqué](#) de l'Agence France Locale annonce qu'elle a accueilli son 200ème membre. 207 collectivités aux profils variés ont souscrit à son capital. Elles représentent 29% de la population française et 12% de la dette des collectivités.

FINANCES SOCIALES

Perspectives financières des régimes sociaux à horizon de 2060

[Le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale](#) a présenté, le 30 juin 2017, une projection financière à horizon 2060, portant sur la quasi-totalité (88%) des risques de la protection sociale (régime général de la SS, régimes spéciaux, régimes de retraite complémentaires, assurance chômage, dépenses sociales de l'Etat et des départements...). Cette projection s'inscrit dans le cadre démographique et macroéconomique établi par l'INSEE en 2016-2017 qui se fonde sur un vieillissement de la population un peu plus marqué à partir de 2040 et une augmentation de la population plus faible du fait d'un solde migratoire moindre. Les hypothèses macroéconomiques reposent sur quatre scénarios d'augmentation de la productivité du travail et trois hypothèses de taux de chômage. Dans les scénarios les plus favorables (gains de productivité du travail de 1,5% et de 1,3%), les régimes d'assurances sociales (hors dépenses engagées par les collectivités publiques) verraient une augmentation continue de leurs dépenses, mais enregistreraient en 2060 des soldes proches de l'équilibre. Dans les hypothèses les plus défavorables, le besoin de financement global de ces régimes s'élèverait jusqu'à 2,9 points de PIB. En tout état de cause, ce sont les dépenses maladie qui pèseraient le plus sur le solde des régimes sociaux (entre 1 et 1,8 points de PIB) ; la charge des régimes de retraite resterait plus modérée (entre 0,3 et 0,8 points de PIB); les branches famille et chômage, en revanche, apporteraient une capacité de financement positive. Les dépenses sociales directement prises en charge par l'Etat diminueraient pour les retraites, et celles incombant aux départements s'accroîtraient du fait du risque « perte d'autonomie ».

Principales annonces du gouvernement en matière de finances sociales

[La déclaration de politique générale du Premier Ministre](#) du 4 juillet dernier comporte des annonces importantes concernant les régimes sociaux : suppression des cotisations patronales d'assurance maladie et chômage des salariés et transfert sur la CSG à compter du 1^{er} janvier 2018; augmentation de la prime d'activité; réforme en profondeur de la formation professionnelle; ouverture de l'assurance-chômage aux démissionnaires et aux indépendants; réforme de l'apprentissage; réforme du système de retraite pour le rendre plus juste et plus lisible. Par ailleurs, le gouvernement se fixe l'objectif d'un retour à l'équilibre de la Sécurité Sociale à l'horizon de 2020, en définissant de nouvelles règles qui permettent de proscrire, dans la durée, le déficit des comptes sociaux.

Un retour à l'équilibre du régime général de sécurité sociale moins rapide qu'escompté

La Commission des comptes de la sécurité sociale a présenté, le 6 juillet, son rapport de mi-année

sur les comptes 2016 et les perspectives d'exécution 2017 du régime général, du Fonds de solidarité vieillesse et de la Caisse nationale solidarité autonomie. Le déficit global est de -7,8 Md€ ; le déficit du régime général est de -4,1 Md€, en diminution par rapport à celui de 2015 (-6,9 Md€), mais moins bon que ce qui était escompté dans la LFSS de 2017. Sur ce montant, le déficit de l'assurance maladie est de -4,8Md€, celui de la famille de -1Md€, la branche retraite présentant à l'inverse un excédent de 0,9 Md€ et la branche accidents du travail-maladies professionnelles un excédent de 0,8Md€. Le solde du FSV est quasiment stable à -3,6 Md€. Pour 2017, le déficit global (y c FSV) serait ramené à -5,5 Md€, mais là encore en retrait par rapport aux prévisions de la LFSS 2017 (-4,2Md€), qui faisaient espérer un quasi retour à l'équilibre du Régime général.

Face à des perspectives de dégradation des régimes de retraites, de nouveaux ajustements seront nécessaires.

Le 13 juillet, le Comité de suivi des retraites a présenté au Premier Ministre son 4ème avis qui prend en compte les nouvelles projections démographiques et de population active, ainsi que les scénarios macroéconomiques de long terme retenus par le Comité d'Orientation des retraites (cf repères de juin). Le Comité doit, en application de la loi du 20 janvier 2014, garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, veiller sur l'objectif de pérennité financière du régime de retraite par répartition. Il estime qu'après une amélioration du solde global branche vieillesse (régime général et FSV) en 2016 et 2017, une dégradation temporaire interviendra en 2018-2019, du fait de l'arrêt des hausses de taux de cotisation et de la fin du relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits (solde global de -0,4% du PIB en 2020). Pour le long terme, le système ne pourra revenir à l'équilibre que si la croissance des revenus d'activité reste durablement au-dessus de 1,5%. Le Comité recommande donc au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour ramener le système de retraite sur une trajectoire d'équilibre, les ajustements pouvant porter sur divers paramètres comme l'âge d'ouverture des droits, le taux de remplacement ou le mode d'indexation des pensions.

L'effet économique des allègements de cotisations sociales

France Stratégie a publié, début juillet 2017, le premier rapport du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPE), qui est consacré aux exonérations de cotisations sur les bas salaires. Ces mesures sont mises en œuvre depuis 25 ans pour baisser le coût du travail au voisinage du SMIC. Cette politique générale et massive de baisse des cotisations, qui est assez spécifique à la France (les autres pays ayant opté pour des dispositifs beaucoup plus ciblés) est très coûteuse en termes de compensation pour l'Etat (de l'ordre de 25 Mds € par an) et ses effets réels sur l'emploi restent discutés entre les économistes, d'autant que le déficit de compétitivité français a continué à se dégrader. Le comité de suivi a indiqué poursuivre ses travaux à ce sujet.

Les perspectives ouvertes par la Déclaration sociale nominative (DSN)

Le HCFiPS a publié le 12 juillet 2017 un rapport sur les relations des entreprises avec les organismes de la protection sociale.

La généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN) assure d'abord la simplification des modalités déclaratives. Elle s'est substituée à 24 obligations déclaratives antérieures en utilisant directement les fichiers de paye de l'entreprise. Intégrant les données individuelles des salariés, la DSN offre des potentialités très importantes pour offrir des prestations plus personnalisées aux cotisants, améliorer l'efficacité du contrôle, coordonner les dispositifs actuels de détection et de prévention des difficultés des entreprises, développer le datamining et l'analyse de risques... Par ailleurs, les informations de la DSN peuvent être utilisées par les organismes de la protection sociale pour sécuriser le calcul des prestations. Surtout, la DSN va constituer le vecteur pour la transmission des données salariales en vue de la mise en œuvre du prélèvement à la source en 2019. Par là-même, pour le HCFiPS, elle devrait permettre le rapprochement des modes de collecte des prélèvements sociaux et de l'IRPP.

Rapport d'évaluation du Sénat sur les comptes des administrations de Sécurité sociale

La Commission des Affaires sociales du Sénat a publié le 12 juillet son rapport annuel sur la situation des administrations de Sécurité sociale (ASSO). Pour 2016, le déficit courant des ASSO (hors CADES et FRR) est de l'ordre de 15Mds€ (RG+FSV : -7,8 Mds, retraites complémentaires :-3,8 Mds, UNEDIC : -4,5 Mds ; autres ASSO : +1,8Mds). Comme l'avaient relevé les autres institutions de contrôle et de suivi, la Commission constate l'amélioration de la situation du régime général, même si c'est à un niveau moins élevé qu'escompté, ainsi que celle des régimes complémentaires, et la détérioration de celle de l'assurance chômage. Pour 2016, la contribution des ASSO à la dette publique brute au sens de Maastricht (2147 Mds €) est de 225 Mds €, soit 10,5% du PIB, se répartissant entre la dette restant à amortir par la CADES (136 Mds), celle portée par l'ACOSS (18 Mds), la dette de l'UNEDIC (30 Mds), la dette des hôpitaux (30 Mds) et celle logée dans les autres régimes (4 Mds). Pour 2017, la Commission prend en compte les hypothèses de juillet 2017 de la Commission des comptes de la sécurité sociale pour le Régime général et le FSV (-5,5Mds €), fortement impactée par l'assurance maladie, une amélioration du déficit de l'UNEDIC (-3,5 Mds) due aux effets de la nouvelle convention d'avril 2017, et un déficit des régimes complémentaires de -4,8 Mds conforme à ce qu'a prévu l'accord interprofessionnel du 30 octobre 2015. Pour 2018 et les années suivantes, la Commission relève que la perspective du retour à l'équilibre du régime général et du FSV en 2019 est fragile, tant au regard des recettes que des dépenses. Le rapport se penche enfin sur la question de la dette sociale, en relevant que, du fait de la persistance de déficits courants, le dispositif devant conduire à son extinction en 2024 dans le cadre de la CADES ne permettra sans doute pas de régler la totalité du problème.

L'évolution des dépenses de santé en France depuis 1950

[La DREES a publié le 26 juillet une étude sur l'évolution des dépenses de santé en France depuis 1950](#). Elle révèle que la consommation de soins et de biens médicaux y a été multipliée par 3,5 depuis cette date, leur part dans le PIB passant de 2,5% à près de 9%. Cette progression s'est toutefois nettement ralentie depuis le début des années 1980 avec la mise en place des politiques de maîtrise de la dépense de santé. Si la part de la Sécurité sociale dans le financement de ces dépenses est restée relativement stable durant la période, celle des ménages et des collectivités publiques a diminué, alors que celle des mutuelles et des complémentaires santé a progressé.

Publication du rapport annuel de l'ACOSS 2016

[L'ACOSS a publié son rapport annuel 2016.](#) Le rapport met tout particulièrement en exergue les travaux conduits pour la généralisation de la déclaration sociale nominative au 1er janvier 2017 et l'installation de la nouvelle structure commune du recouvrement entre l'ACOSS et le régime social des indépendants.

Etude de la DREES sur les effets redistributifs des minima sociaux et prestations sociales

[La DREES a publié le 27 juillet une étude \(collection « Panoramas » sur les effets redistributifs des minima sociaux et des prestations sociales non-contributives.](#) L'étude indique que fin 2015 huit minima sociaux (Allocation spécifique de solidarité, RSA socle, Revenu de solidarité spécifique aux DOM, Allocation veuvage, Minimum invalidité, Minimum vieillesse, Allocation aux adultes handicapés, Allocation équivalent retraite de remplacement) étaient versés à 7 millions de personnes (11% de la population), pour un montant de 25,4 Mds€. Avec les autres prestations sociales non-contributives (prestations familiales sans condition de ressources, aides au logement, RSA activité, CMU-C ...), ils représentaient, fin 2014, 19% du revenu disponible des ménages modestes (moins de 1508 € par mois) et 40% de celui des ménages pauvres (60% du revenu médian, soit 1008 € par mois). L'étude donne une évaluation de l'effet redistributif de ces aides : en 2014, l'écart entre le neuvième décile de niveau de vie (plancher des 10% les plus riches) et le premier décile (plafond des 10% les plus pauvres) était de 5,8 avant redistribution ; il passait à 3,5 après redistribution, l'effet le plus important étant dû aux prestations familiales sans conditions de ressources et aux aides au logement.

FISCALITE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Evaluation de la taxe sur les transactions financières par la Cour des comptes

Le 5 juillet 2017, la Cour des comptes a rendu public un [référé](#) relatif à la gestion de la taxe sur les transactions financières instaurée par la loi de finances rectificative du 14 mars 2012. Elle constate que si le rendement budgétaire de cet impôt est réel (environ 1 Md€), aucun des objectifs qui lui étaient assignés (contribution du secteur financier au rétablissement des finances publiques, dissuasion des activités les plus spéculatives, sensibilisation des partenaires européens à l'intérêt d'une telle taxe) n'a été atteint. La taxe est entièrement répercutée sur les clients des intermédiaires financiers. Les activités les plus spéculatives (trading à haute fréquence, vente à découvert de contrats d'échanges de risques) échappent à l'imposition. La gestion et le contrôle de la taxe, confiés principalement à Euroclear France, doivent être améliorés. La taxation des opérations infrajournalières prévue par la loi de finances pour 2017, contre l'avis du gouvernement, se heurte à des difficultés de mise en œuvre. Le Premier ministre a annoncé, le 7 juillet, la suppression de cette disposition.

Evaluation de la transformation du CICE en allègement de cotisations sociales

Une [note](#) de l'OFCE, publiée le 6 juillet 2017, évalue les conséquences de la transformation du CICE (22,7 Md€ de créances effectives sur les salaires versés en 2017) en allègement pérenne de charges sociales patronales (de 6pts pouvant aller jusqu'à 10 pts au niveau du smic). Allègement du coût du travail, simplification des démarches, gain de trésorerie pour les entreprises constituent des avantages immédiats. L'impact macro économique est différent selon que le supplément d'impôt sur les sociétés généré par la mesure (l'allègement devient déductible du bénéfice) est neutralisé ou non. L'effet sur la croissance serait à peu près nul. Le nombre de créations d'emploi seraient respectivement de 40.000 à 35.000. L'impact sur le déficit public serait, la première année, soit de -1point, soit de -0,8pt de PIB puis de +0,2 pts par an en l'absence de neutralisation.

Conclusions du G20

Les participants à la réunion du G20 à Hambourg du 7 juillet 2017 ont adopté un [plan d'action](#) en matière économique et financière comportant un paragraphe sur la fiscalité internationale. Le G20 souhaite une mise en œuvre la plus large possible du programme BEPS (évasion des bases et transfert des bénéfices) et incite toutes les juridictions à rejoindre le cadre inclusif de l'OCDE pour la mise en œuvre du BEPS ainsi que le cadre d'échanges automatiques de données fiscales. La liste des pays non conformes sera établie lors du prochain sommet. Un [plan](#) de lutte contre le terrorisme a été adopté. Il comporte un chapitre relatif à son financement qui préconise un renforcement des pouvoirs du GAFI à qui serait reconnu la personnalité morale et une association du secteur privé pour détecter et combattre les transferts de fonds liés au terrorisme.

Google ne dispose pas d'établissement stable en France pour la vente de publicité

Une série de [jugements](#) du Tribunal administratif de Paris du 12 juillet 2017 prononcent la décharge des impositions supplémentaires (IS, retenue à la source, TVA, cotisation minimale de taxe professionnelle et CVAE) auxquelles a été assujettie la société irlandaise Google Ireland Limited (GIL) pour des ventes de publicité facturées à ses clients français qui bénéficient de l'assistance et des conseils de la société Google France appartenant au même groupe. Le Tribunal a estimé que, malgré les liens unissant les deux sociétés, GIL ne possédait en France ni établissement stable (IS), ni de structure apte du point de vue des moyens humains et techniques à réaliser les opérations de manière autonome (TVA), ni d'immobilisation corporelle permettant de réaliser matériellement les opérations de publicité (TP et CVAE) alors même que les revenus de la vente de publicité en France transitaient ensuite aux Bermudes par l'intermédiaire de la société irlandaise et d'une société néerlandaise contrôlées par Google.

Démarrage du test du prélèvement à la source

Le ministère de l'action et des comptes publics a annoncé dans un [communiqué](#) du 17 juillet 2017 le lancement du test auprès des collecteurs de la retenue à la source. Les collecteurs intéressés peuvent s'inscrire sur le site dédié. 700 entreprises et organismes s'étaient inscrits dès les premiers jours.

Rapport d'activité de TRACFIN

Le [rapport](#) d'activité du service à compétence nationale Tracfin (traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins) pour 2016 marque la poursuite de sa mutation comme service de renseignement spécialisé dans le domaine financier. Les informations reçues ont connu une augmentation très significative (64.185, +43%). Elles ont donné lieu à 13.592 enquêtes et 57.706 autres actes d'investigations. TRACFIN a adressé 1.889 notes dont 448 à la justice et 1441 à des autorités administratives. La lutte contre le financement du terrorisme occupe une place de plus en plus importante : 1.177 informations reçues, 126 dossiers en cours d'enquête, 396 notes adressées au service de renseignements ou à la justice. La coopération internationale s'est intensifiée, notamment dans le cadre de l'application de la 4^{ème} directive européenne antiblanchiment et du plan de l'Union européenne de lutte contre le financement du terrorisme du 2 février 2016. L'ordonnance n°2016-1635 du 1^{er} décembre 2016 (JORF du 2 décembre 2016, texte n°14) a renforcé les prérogatives de Tracfin : droit de communication étendu, nouveaux professionnels assujettis, mesures de vigilances confortées, extension des fichiers consultables....

Rapport d'activité de la DGFIP

Le [rapport](#) d'activité de la DGFIP rend compte de la diversité des missions de ses 106.685 agents et des événements qui les ont mobilisés en 2016 : préparation du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, révision des valeurs locatives des locaux professionnels, création de la direction de la politique immobilière de l'Etat, diversification des procédures

de contrôle fiscal, dématérialisation des échanges avec le secteur local et les contribuables...Le cahier statistique annexe fournit de nombreuses indications: sur l'accueil des contribuables (35,3millions de contacts au guichet ,sur les plateformes téléphoniques ou par messagerie),sur la numérisation des échanges (20,5millions de déclarations de revenus en ligne ;76,4% de paiements dématérialisés de l'impôt sur le revenu),sur le nombre de contribuables(37,6millions de foyers fiscaux dont 16,1millions-43%) effectivement imposés, sur le contrôle fiscal (19,4Md€ de droits et pénalités rappelés dont 2,476Mde par le service de traitement des déclarations rectificatives), sur le contentieux (2,9millions de réclamations contentieuses et 1,2millions de réclamations gracieuses)...

Etude du COE-rexecode sur l'impôt sur le capital

Un [document de travail](#) du COE-Rexecode sur les conséquences économiques des expatriations dues aux écarts de fiscalité entre la France et les autres pays reprend les travaux antérieurs du réservoir d'idées libéral en faveur d'un allègement de la taxation du capital. Avec de fortes approximations, le flux d'expatriation « fiscale » est estimé à 1200 personnes par an. La perte annuelle de 150 millions de base fiscale annuelle se cumule depuis la création de l'ISF pour atteindre 70 Md€ de base. Les conséquences économiques (perte de croissance, de capital productif et de force de travail) sont évaluées à 45 Md€ sur 30 ans.

COMPTABILITE PUBLIQUE ET CONTRÔLE DES COMPTES

Le livre blanc des juridictions financières

Le syndicat des juridictions financières unifiés a publié le juillet 2017 un [livre blanc](#) qui propose un ambitieux projet de réforme avec, notamment, le transfert des compétences de la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) à la Cour des comptes et aux chambres régionales (CRC), la responsabilité des élus locaux pour des manquements graves et répétés au droit public financier et l'attribution d'un pouvoir d'injonction aux juridictions financière sous astreinte en cas de manquement grave et continu aux lois et règlements relatifs à l'ordre public financier. Il s'agirait également de simplifier le régime de responsabilité des comptables publics, en remplaçant régime actuel du débet ou de la somme non rémissible par une sanction financière et en supprimant le pouvoir de remise gracieuse du ministre. Le syndicat propose aussi de permettre la saisine des juridictions financières par les citoyens aux fins de contrôle d'un organisme et d'inscrire explicitement dans un texte la mission d'évaluation des politiques publiques locales parmi les compétences des chambres régionales et territoriales des comptes

GESTION ET ORGANISATION PUBLIQUES

Le rapport de l'AIFE

L'Agence pour l'information financière de l'Etat a publié son [rapport](#) d'activité 2016, année marquée par la généralisation de la facturation électronique supportée par le portail Chorus Pro. Ce système est le premier service mutualisé pour les ministères, les collectivités territoriales, les établissements publics et les entreprises. En 2020, il pourra traiter 100 millions de factures électroniques par an adressées à 80.000 entités publiques. Chorus Pro est une des briques du système d'information Chorus qui dessert 800.000 utilisateurs et qui, après regroupements, comprend les éléments suivants : chorus cœur, chorus pro, chorus déplacements temporaires, chorus formulaires, chorus outil décisionnel achats, outil de rédaction des marchés publics (ORME), plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Le rapport d'activité du CEGEFI

Le service du Contrôle général économique et financier a publié son [rapport d'activité](#) 2016. Ce corps de contrôle, créé en 2005, par la fusion du contrôle d'Etat, du contrôle financier, de l'inspection générale de l'industrie et du commerce et de l'inspection générale des postes et télécommunications a été réorganisé par un décret n°2017-50 du 7 avril 2017. Ses 313 membres effectuent des missions de contrôle de 469 organismes publics, d'audit (27 audit plus les audits de politique salariale), de conseil (28 missions de conseil, 4 revues de dépenses, 4 études transversales). Le CEGEFI entend devenir un acteur incontournable de l'analyse des risques et de l'évaluation des performances des organismes publics.

Annonces du gouvernement relatives à la fonction publique

Dans le [discours](#) qu'il a prononcé devant le Conseil commun de la fonction publique, le 10 juillet 2017, le ministre de l'action et des comptes publics a annoncé la tenue d'états généraux du service public à l'automne, un point d'étape du protocole sur les parcours professionnels et les carrières, le rétablissement du jour de carence et la poursuite du gel du point d'indice, des discussions sur la compensation de la hausse de la CSG, sur les élections professionnelles de 2018, sur la santé au travail, sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour une maîtrise du flux de textes réglementaires

Par une [circulaire](#) du 26 juillet 2017, relative à la maîtrise des textes réglementaires et à leur impact, le Premier ministre pose quatre règles : toute nouvelle norme réglementaire doit se traduire par la suppression, ou, subsidiairement par la simplification, de deux normes équivalentes dans le même domaine ; les études d'impact doivent être intensifiées et améliorées ; la transposition des directives européennes doit être limitée à ce qui est juridiquement nécessaire ; les projets de loi ne doivent contenir que des dispositions normatives.

EUROPE

Excédent du budget 2016

Lors de la séance plénière du mardi 4 juillet, les députés ont adopté mardi la proposition de la Commission européenne de modifier le budget 2017 de l'UE ([projet de budget rectificatif N°2/2016](#)) afin d'y inclure un solde positif de 6,4 milliards d'euros du budget 2016. Ce montant des excédents, nettement plus élevé que celui de 2015 (1,3Md€), devrait être remboursé aux États membres via une réduction de leurs contributions. Ils appellent à nouveau les États membres à utiliser ce remboursement « pour honorer leurs engagements en lien avec la crise des réfugiés et verser une contribution correspondant à celle de l'Union aux fonds fiduciaires de l'Union et au nouveau Fonds européen pour le développement durable ». Les députés s'inquiètent du fait que 4,9 milliards d'euros, alloués principalement aux fonds de cohésion, n'ont pas été utilisés. Par ailleurs, une perte de revenus de 1,5 milliard d'euros a été enregistrée en raison de l'impact négatif de la dépréciation de la livre sterling par rapport à l'euro

Le Parlement vote le reportage pays par pays

Lors de sa séance plénière du 4 juillet 2017, le Parlement européen a adopté la [proposition de directive](#) de la Commission contenant une série de mesures permettant d'assurer une meilleure transparence économique, notamment le « reportage pays par pays ». Les multinationales devraient divulguer publiquement pour chacun des pays où elles exercent le montant des impôts qu'elles paient ainsi que plusieurs données économiques (filiales, nombre de salariés, chiffre d'affaires, capital social, bénéfices non distribués, régimes fiscaux de faveur...). Cette publication doit inclure les impôts payés en dehors de l'UE. Ces mesures concernent les entreprises dont le chiffre d'affaires mondial s'élève au moins à 750 millions d'euros. Tout en tenant compte du problème de la protection du secret commercial, le Parlement a organisé l'accès du public aux informations fiscales des entreprises concernées sur les sites internet des entreprises dans chaque juridiction fiscale dans laquelle l'entreprise opère. Les députés ont ainsi « musclé » le projet de la Commission qui doit désormais être examiné et adopté par le Conseil de l'Union.

Lutte contre la fraude au budget de l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté le mercredi 5 juillet 2017 de [nouvelles mesures de lutte](#) contre la fraude au budget de l'Union qui portait en 2015 sur 637,6 m€ de dépenses. Les négociateurs du Parlement ont en effet conclu un accord avec le Conseil sur la directive, qui prévoit des définitions communes de plusieurs infractions, telles que la corruption active et passive, le détournement de fonds ou encore la fraude à la TVA transfrontalière (incluse à la demande du Parlement), lorsqu'au moins deux États membres sont impliqués et que les dommages s'élèvent à 10 millions d'euros minimum. Avec des délais de prescription fixés à 5 ans et une peine maximale d'au moins 4 ans d'emprisonnement si la fraude dépasse 100 000 euros, les législations nationales seront harmonisées et, on l'espère, plus efficaces.

Le Conseil adopte sa position sur le budget 2018 et approuve l'augmentation du budget 2017

Lors de [sa réunion](#) du 12 juillet 2017, le Conseil de l'UE a approuvé une augmentation du budget 2017 en adoptant deux propositions de la Commission visant à renforcer le soutien de l'UE aux jeunes chômeurs dans leur recherche d'un emploi (500 m€) et à aider les régions italiennes touchées par des tremblements de terre en 2016 dans leur tâche de reconstruction (1,2Md€). Par ailleurs, ses membres se sont accordés sur la position du Conseil concernant le projet de budget 2018 de l'UE, dans la perspective des négociations avec le Parlement européen qui commenceront en octobre. Le Conseil des ministres se prononce ainsi pour un budget 2018 d'un montant de 158,9 milliards € en engagements et de 144,4 milliards € en paiements, en hausse respectivement de 0,6 % et de 7,4 % par rapport au budget de l'UE pour 2017. Le montant des paiements doit considérablement augmenter car la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020 devrait atteindre sa vitesse de croisière après la période de démarrage initiale

Rapport du Parlement sur sur le projet d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés

En octobre 2016, la Commission européenne a relancé le [projet d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés \(ACCIS\)](#) ou *Common Consolidated Corporate Tax Base (CCCTB)* – qui avait échoué en 2011. Les deux rapporteurs du projet de directive, le français Alain Lamassoure (PPE, droite) et le néerlandais Paul Tang (S&D, socialiste), ont déposé le 13 juillet 2017 leurs projets de rapports respectifs (consultables [ici](#) et [là](#)). Leur [objectif est triple](#). Tout d'abord harmoniser dans l'UE l'assiette de calcul des bénéfices imposables, tant pour simplifier la vie des multinationales que développer la transparence et réduire les possibilités d'optimisation et d'évasion fiscales entre États membres. Ensuite, remédier à une lacune du projet de la Commission en dépassant la seule présence physique des entreprises (notion d'établissement stable en droit français) pour rattacher fiscalement une entreprise à un pays. Pour ce faire ils préconisent la notion de « présence digitale » dans un État membre en s'appuyant sur des indicateurs comme le nombre de connections, d'abonnements à des services en ligne ou encore le volume des données consommées. Ils recommandent notamment de fixer un seuil de revenu de cinq millions d'euros par an par pays, à partir duquel l'entreprise y serait considérée présente, Alain Lamassoure préconisant d'inclure à la future formule européenne de calcul de la base imposable un facteur « intégrant la collecte et l'exploitation commerciale des données personnelles, bases de l'essentiel des revenus de l'économie digitale ». Enfin, les deux rapporteurs préconisent d'abaisser très fortement le seuil de revenus à partir duquel s'appliquerait l'ACCIS pour cibler « peu ou prou toutes les entreprises ayant une activité transfrontalière ».

Michel le Clainche avec le concours de Fabrice BIN (finances européennes), Yves Broussolle (finances locales) et Yves Terrasse (finances sociales).

